



# LES AMIS DES ARTS DE LA SOMME

## UTILISATION DE LA MAISON DE LA DODANE

Siège Social - Musée de Picardie  
Salle d'Exposition  
15- 17, Rue de la Dodane  
80000 AMIENS

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### **ARTICLE 1 :**

La salle d'Exposition du rez-de-chaussée est réservée aux membres de l'association des Amis des Arts de la Somme **à jour de leur cotisation** pour l'année en cours (bulletin d'adhésion disponible sur le site [lesamisdesartsdelasomme.fr](http://lesamisdesartsdelasomme.fr)). **Elle est destinée à recevoir des expositions de peinture, sculpture, photographie et mosaïque.**

Dans tous les cas, les exposants devront être agréés par la commission de gestion des locaux, laquelle sera chargée également de l'établissement du calendrier. Les inscriptions au calendrier se font dans l'ordre d'arrivée des demandes mais ne sont effectives qu'après accord de la commission et à réception du **règlement**.

#### **ARTICLE 2 :**

Compte tenu de la dimension de la maison, les expositions peuvent se faire soit individuellement, soit en groupe selon le souhait des participants. Dans le cas d'exposition de groupe, les exposants désigneront un responsable qui sera le seul représentant auprès de l'Association. **Néanmoins tous les exposants devront être à jour de leur cotisation.** (*pour les associations : voir bulletin d'adhésion*)

#### **ARTICLE 3 :**

L'Association des Amis des Arts de la Somme se réserve la possibilité de visiter les locaux à tout moment même en l'absence des exposants et d'y organiser comme cela est de coutume, les réunions du Conseil d'Administration (habituellement en matinée).

#### **ARTICLE 4 :**

**En cas de force majeure**, l'association se réserve la possibilité d'annuler la location du local, sans aucune possibilité de recours.

#### **ARTICLE 5 :**

Tous les frais annexes, vernissage, affiches, invitations, articles de presse et publicité relatifs à l'exposition, **sont de la responsabilité de l'exposant** et restent exclusivement à sa charge.

**Un minimum de communication concernant l'exposition est vivement conseillé.** Il est préconisé d'adresser au moins une semaine avant la date de réservation à l'association le visuel de l'exposition en format jpeg ou pdf afin de pouvoir bénéficier de la parution sur le blog et d'être diffusé sur la liste courriel de l'association.

[lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

#### **ARTICLE 6 :**

Le montant des frais de mise à disposition de la Dodane est fixé annuellement par le conseil d'administration de l'association. Il devra être réglé (chèque ou virement) **impérativement avant** la date de l'exposition. **En cas de désistement, le montant de la réservation reste intégralement acquis à l'Association.** (*Sauf en cas de force majeure à l'appréciation de la commission de gestion de la galerie*)

#### **ARTICLE 7 :**

**Les exposants doivent être obligatoirement en possession d'une Assurance en responsabilité civile** et peuvent s'ils le souhaitent, assurer leurs œuvres individuellement. L'Association des Amis des Arts de la Somme décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres exposées et les exposants s'engagent par le simple fait de leur participation aux expositions, à accepter sans restriction, les clauses du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 :**

Du matériel d'accrochage est mis à la disposition des exposants. **Les chaînes restent en place sur les cimaises**, un surplus de chaînes étant à disposition. Divers matériels sont à disposition dans la cuisine (verres, plats de service,...). Nous vous conseillons de vous munir de torchons pour la vaisselle. Les poubelles doivent être vidées et les sacs évacués (pas de conteneur). **Les exposants s'engagent à rendre les locaux dans un parfait état de propreté et à la remise en état le cas échéant.**



# LES AMIS DES ARTS DE LA SOMME

## UTILISATION DE LA MAISON DE LA DODANE

Siège Social - Musée de Picardie  
Salle d'Exposition  
15- 17, Rue de la Dodane  
80000 AMIENS

### **Cahier des charges**

La salle d'exposition est mise à la disposition des membres de l'association des Amis des Arts de la Somme à jour de leur cotisation annuelle. La galerie est réservable pour une période de 7 jours du jeudi à 18h15 au jeudi suivant à 17h45 (réservation possible uniquement sur la durée du week-end).

**Les locaux doivent impérativement être libérés à 17h45 pour permettre l'installation du suivant.**

La mise à disposition des locaux, l'état des lieux, la remise des clés sont faits par un membre du comité de gestion de la Dodane **sur rendez-vous préalable** (possibilité d'adapter les horaires en concertation).

**Tarifs** : Le montant des droits de mise à disposition de la Dodane est fixé pour 2026 à :

- Du jeudi 18h15 au jeudi 17h45 (incluant un week-end) : .....150€
- Du jeudi 18h15 au lundi 14h (week-end prolongé) : .....100€

Le règlement peut se faire

- Soit par chèque à l'ordre « Les Amis des Arts de la Somme »
- Soit par virement sur le compte de l'association

Identifiant : AMIS ARTS DE LA SOMME  
IBAN : FR76 18706 00000 48287300123 46- CRCAM BRIE PICARDIE  
BIC : AGRIFRPP887

**Le règlement est obligatoire pour bloquer la période réservée. Sans règlement 3 semaines avant la date, la réservation pourra être annulée et la date reprogrammée sur le calendrier.**

**L'exposant s'engage :**

- À maintenir les locaux dans un parfait état de propreté
- À procéder, en cas de dégradation, à la remise en état des locaux ainsi qu'à la restitution du matériel mis à disposition des exposants (chaînes et crochets appartenant à l'association, vaisselle variée, matériel de nettoyage, ...)
- À ne pas utiliser de scotch ou d'agrafes dans la galerie (pâte adhésive uniquement). Les agrafes sont interdites dans la porte ou les murs extérieurs de la maison.

**Dans l'espace « cuisine » une fiche récapitulative des consignes et aides au fonctionnement est disponible.**

Société des Amis des Arts de la Somme  
Association fondée en 1835, Reconnue d'utilité publique par décret en 1933  
Toute correspondance au 15/17, rue de la Dodane - 80000 AMIENS -  
Courriel : [lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

M ; Mme [redacted], atteste avoir pris connaissance du règlement et du cahier des charges liés à la mise à disposition de la galerie de La Dodane et s'engage à les respecter .

( télécharger le document sur votre ordinateur, puis ouvrir avec un traitement de texte, inscrire votre nom à la fin du document pour attester de la lecture des deux pages, puis l'enregistrer et le renvoyer)  
( ce document est à renvoyer à l'adresse [lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com) )